
Membres en exercice:

Séance du 29 janvier 2015

10 Le 29 janvier 2015, l'assemblée régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015, s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis LARAGÉ

Présents : 9

Sont présents: Jean-Louis LARAGÉ, Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT, Paul VERDOJA, Daniel TAURAND, Serge LAVERGNE, Jean-Pierre LAVAL, Pierre DURAND, Jérôme LACAM, Annie GLEDINES

Votants: 10

Représentés: Annie MAZET-RIVIERE

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT

Ajout à l'ordre du jour demandé par Monsieur LARAGÉ:

Délibération pour la désignation d'un délégué environnement au SYDED. Les conseillers municipaux acceptent cet ajout à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Objet: Délégation de la Compétence EP-mise à dispo des biens à la FDEL - DE 2015 001

La Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL) a affiné les coûts demandés, diminuant la convention d'entretien de l'éclairage public de 1759 € à 1310 € par an. Ce tarif comprend la maintenance, le remplacement des lampes par secteurs (et non seulement celui de la lampe grillée), et le nettoyage. M. Laragé propose de conserver l'entreprise INEO, qui intervient déjà. L'entreprise INEO sera payée par le Syndicat et non directement par la Commune.

Il reste à prévoir les extensions du réseau sur les hameaux de Bézet, Mourèze, Paillargues, La Gineste.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

Objet: Convention de remboursement ADS Commune/ Communauté de Communes - DE 2015 002

Jusqu'à récemment, les demandes de construction étaient instruites par la DDT, gratuitement ; l'Etat se désengageant, ce n'est plus la DDT mais le SMPVD (Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne) qui assure l'instruction des demandes d'urbanisme. Pour effectuer cette tâche, le SMPVD demande à la Communauté de Communes de régler une part fixe et de facturer à chaque Commune sa part, calculée au nombre d'actes instruits. Pour TEYSSIEU, cette participation s'élève à 170 € pour le deuxième semestre 2014. Cette somme correspond donc au remboursement de la Commune à la Communauté de Communes.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

Objet: Désignation d'un référent environnement de la commune au SYDED- DE 2015 003

Jusqu'à présent Pierre Durand est le délégué pour l'eau et l'assainissement, il accepte de le devenir également pour l'environnement. Pierre Durand est élu à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Amicale des Aînés:

Dans un courrier à M. le Maire, plusieurs habitants ont fait la demande de disposer gratuitement de la salle des fêtes. Si une réponse favorable leur était donnée, ils constitueraient une association.

A Teyssieu, les associations disposent d'une salle pouvant recevoir environ une douzaine de personnes, et peuvent bénéficier de la salle des fêtes 2 fois gratuitement, au-delà, elles doivent verser 20€ à chaque location.

M.Laragé s'est informé de la situation dans les communes voisines, un débat a eu lieu, des propositions ont vu le jour. M. le Maire et les deux adjointes proposent de réunir les 3 principaux candidats au club dont émanait la demande afin de trouver la meilleure solution.

Incendie dans les vestiaires du stade

Pour l'expert mandaté par l'assurance et après consultation des trois devis, les dépenses concernant les travaux de réhabilitation s'établiraient approximativement ainsi :

Désamiantage : 12000€ ; reconstruction de la toiture : 16000€ ; porte, peinture, nettoyage : 2500€ ; soit environ 30000€.

Après les remboursements par l'assurance, 12000€ environ reste à la charge de la Commune.

Abris de touche :

Les abris coûtent 960€ TTC. Une convention a été signée avec le Président du club de foot qui en prendra la moitié à sa charge (480 €).

Achat de tables :

Pour remplacer les tables abîmées, achat de nouvelles tables pour la somme de 3120€. La commande lors du salon des maires a permis de bénéficier d'une réduction d'environ 1000€.

Service Départemental d'incendie et de secours :

Le coût pour la commune de Teyssieu est de 6651€, assumé en totalité par la Communauté de Communes Cère et Dordogne.

Panne sur le frigo de la salle des fêtes :

Après comparaison entre le coût de réparation d'un appareil déjà vétuste et l'achat d'un neuf, c'est cette dernière option qui est choisie. (953€)

Consultation pour 4 branchements d'eau sur La Gineste :

Une restructuration du réseau d'eau nous incite à supprimer les réseaux en domaine privé et reprendre 4 branchements sur le réseau situé rue de la Gineste.

Alimentation par Comiac pour l'eau :

Délai d'attente supplémentaire à envisager en raison de la création de la Commune Nouvelle de Sousceyrac et des conséquences pour l'alimentation.

Bulletin municipal :

La parution est prévue fin avril (début mai) ; au conseil de février, le point sera fait sur son contenu .

La séance est clôturée à 01h15

Fait en Mairie à Teyssieu le 02 février 2015

Le Maire, Jean-Louis LARAGÉ

